Comité Social d'Administration Ministériel

CSAM

CR UNSA du 14 octobre 2026





Le SGA a présidé ce Comité Social d'Administration Ministériel, le dernier de la mandature 2023/2026.
Les représentants UNSA Défense au CSA M : Nathalie ALBERTIN, Stéphane SIMON, Nathalie Cornic.

Propos liminaires

En réponse aux déclarations liminaires (vous pourrez retrouver la DL de l'UNSA sur notre site unsa-defense.org), le SGA a précisé que la politique salariale dépendait de la fonction publique et qu'il se devait de porter une parole de vérité concernant la politique salariale. Il ne faut pas ignorer les risques très sérieux sur les moyens de trésorerie de l'Etat. Il a rappelé que l'Etat était plutôt dans une période de restriction mais que le MinArm était dans une situation singulière et positive.
Concernant les réorganisations, c'est un gros travail à l'ordre du jour mais que ça n'a rien à voir avec la RGPP (2008-2015). Il considère la période actuelle très calme en matière de transformations.
Le DRH-MD partage l'analyse sur le pouvoir d'achat mais souligne un point positif avec le déblocage des stocks de carburant. Il a rappelé que les personnels civils étaient pleinement intégrés à l'effort de Défense.
Il doit y avoir une cohérence de la politique publique. Le Minarm essaye de défendre au mieux les personnels civils dans les instances de la fonction publique mais il est certain qu'il existe des tensions aussi dans ces instances avec les autres ministères.

Suite à la sollicitation du DRH MD de lui soumettre des idées pour améliorer la condition des personnels civils, **l'UNSA Défense** a proposé des pistes de réflexion notamment pour la restauration avec la généralisation de l'expérimentation de l'accès aux tickets restaurant pour les agents n'ayant pas accès à la restauration collective et la gratuité pour tous, mais aussi une amélioration du dialogue social local en amont des transformations. L'UNSA Défense reste force de proposition et amènera d'autres pistes.

Projet de 3 textes relatifs à la Direction de l'Immobilier et de l'Infrastructure de Défense (D2ID)

Ces projets de décrets et arrêtés sont les conséquences de la création de la D2ID, direction unique visant à unifier les fonctions infrastructure (SID) et immobilière (DTIE). Ils visent à définir la nouvelle organisation et notamment au niveau central. La création de la D2ID est sans conséquence sur les effectifs globaux des portions centrales (celle de Balard et celle de Versailles).
Le directeur central de la DCSID a fait un bilan du dialogue social mis en place pour cette réorganisation : 5 CSA réseaux, le CSFM et 21 réunions informelles. Un webinaire avec les 7.000 agents concernés est programmé.

L'UNSA Défense a salué l'effort de dialogue social visant à présenter la transformation à l'ensemble des agents concernés sans exception ; pour l'UNSA Défense, d'*autres employeurs devraient prendre exemple !* Il reste néanmoins que sur le terrain les agents supportent difficilement cette nouvelle transformation, alors que la précédente n'est pas encore achevée et ces réorganisations incessantes sont source de stress bien compréhensible malgré la minimisation des conséquences. **L'UNSA Défense** considère que ces réorganisations permanentes s'empilant les unes sur les autres, fabriquent beaucoup de perdants dans ces manœuvres. Un bilan sera fait fin 2027. Vos représentants UNSA Défense restent à vos côtés pour vous accompagner, n'hésitez pas à les contacter.

Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION.

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

Projets de 3 textes relatifs à la création de la délégation au monde combattant à la culture

La transformation de la Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives (DMCA) en Délégation au Monde du Combattant et à la Culture (DMCC) répond aux objectifs suivants : créer un échelon de pilotage stratégique et de synthèse administrative, identifier un seul responsable public par politique publique, assurer un pilotage stratégique des établissements muséaux et recentrer les missions opérationnelles relevant du contrôle scientifique et technique.

L'UNSA Défense a souhaité un éclaircissement sur le Contrôle Scientifique et Technique (CST) suite à la création de la DMCC. L'adjoint au directeur de la DMCA a confirmé que le SHD et l'ECPAD conservent, chacun dans leur domaine de compétence, le CST tel que défini antérieurement à la création de la DMCC.
L'UNSA Défense a exprimé ses inquiétudes pour les agents des catégories A administratives dont les postes seront supprimés, il va être difficile de retrouver un poste ! Le calendrier du dialogue social, très tendu, n'a pas permis de rencontrer les personnels impactés. L'UNSA Défense suivra avec attention les dossiers pour que les agents ne soient pas des victimes de cette « encore » transformation.

Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION

Projet d'arrêté modifiant divers arrêtés portant création d'instances de dialogue social et relatif à l'organisation des élections professionnelles au sein du ministère des Armées et des Anciens Combattants

Cet arrêté va modifier le libellé du CSA de réseau du SID (en D2ID), corriger une erreur sur le nombre de sièges au sein de la formation spécialisée de la DRM et fusionner les 3 collèges de la CCPU de l'école polytechnique.

Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 décembre 2025 désignant les mesures de transformation des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des armées et des anciens combattants ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement

Ce projet d'arrêté concerne 6 employeurs et 604 postes de personnels civils dont la suppression de 323 postes. Le SID et le CND sont les 2 employeurs principalement concernés : 183 postes pour le SID et 93 pour le CND.

L'UNSA Défense a une nouvelle fois dénoncé l'absence de précision concernant les postes supprimés et transformés. L'UNSA Défense ne valide pas ces mesures, elle se positionne dans l'abstention afin de permettre aux agents qui en sont victimes, de pouvoir bénéficier des dispositifs d'accompagnement social liés au Plan d'Accompagnement des Transformations. L'UNSA abordera le prochain mandat du CSAM 2027/2030 avec des exigences concernant ces transformations incessantes. Bien sûr, le contexte est mouvant, parfois instable et les organisations doivent s'adapter en permanence. Il n'empêche que l'opacité, l'absence d'info en amont, la précipitation parfois et un dialogue social trop souvent bafoué par certains employeurs, n'usent pas que les organisations mais aussi les organismes. La matière humaine est une richesse, les personnels sont à respecter dans leurs fonctions et dans leur vie, à chacun de mieux appréhender tout cela car la résilience a aussi ses limites.

Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

Communication sur la révision des spécialités des concours pour l'accès au corps des ICD et des TSEF dans les domaines du numérique et des infrastructures

Les textes prévoient des modifications sur les arrêtés fixant le programme, la nature des épreuves, les règles d'organisation générale et le fonctionnement des jurys des concours. Cette évolution fait suite à un axe de travail visant à rénover les spécialités pour qu'elles répondent mieux aux besoins en compétences des employeurs et qu'elles soient plus attractives pour les candidats.

Les modifications portent sur :

- **la composition des jurys avec la présence d'experts dans la spécialité ouverte au concours et la présence obligatoire d'un expert des ressources humaines du personnel civil,**
- **les spécialités du numérique pour le corps des ICD et des TSEF2 et TSEF3,**
- **les spécialités du domaine des infrastructures pour le corps des ICD et des TSEF2.**

Ces modifications entreront en vigueur pour les concours qui seront organisés en 2027.

Pour L'UNSA Défense, la nouvelle notion d'expert dans la composition des jurys reste à définir. Comment et par qui sera-t-elle évaluée ?

Point sur les élections professionnelles :

Un rappel du calendrier a été fait.
Au jour du CSA Ministériel, 68 039 électeurs seront concernés par les 96 scrutins.
Le DRH-MD a insisté sur la phase de communication qui sera déterminante. Il précise que l'implication des supérieurs hiérarchiques sera déterminante.

Questions diverses

▶ L'UNSA Défense a rappelé les questions posées dans la DL dans l'attente de réponses concernant :

- **Le cumul réserve/retraite**
- **Le nombre de contractuels concernés par la CCPU au sein de l'école polytechnique**

Hors CSA M : depuis le CSAM, les réponses ont été apportées sur les 2 points :
*- un texte devrait être signé et publié pour préciser que le **cumul réserve/retraite ne sera pas concerné par la réforme mise en place au 1er janvier 2027.***
*- le nombre de contractuels est de **90 pour les contractuels scientifiques** et de recherche, **530 pour les enseignants chercheurs** et **995 pour les contractuels administratifs et techniques.***

▶ L'UNSA Défense a demandé quand était prévue la rédaction de l'arrêté fixant la liste des emplois de niveau hors catégorie D au bénéfice des ouvriers de l'État ? Le chef de SRRH a précisé qu'il n'y aurait pas d'arrêté en 2026. La liste de l'arrêté paru en janvier 2026, soit depuis 8 mois seulement, est celle en vigueur. Pour l'UNSA, il est regrettable que cette liste ne soit pas mise à jour, alors que certains employeurs ont pris des engagements et que cette liste est d'ores et déjà amputée des agents partis en retraite. L'UNSA portera à nouveau ce sujet auprès du DRHMD.

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

Conclusion

Difficile d'entendre que nous sommes dans une « ***période très calme en matière de transformations*** », cela demeure une épreuve pour les agents concernés, impactant à la fois leurs conditions d'exercice et très souvent leur vie personnelle. Difficile d'entendre toujours le même refrain concernant les salaires « ***ce n'est pas nous c'est la fonction publique*** ». Le quotidien des agents au travail comme dans la sphère familiale se dégrade par une baisse insupportable du pouvoir d'achat. **L'INSEE** n'est pas un repère « d'exagérateurs » et **calcule une inflation 2006/2026 à hauteur de 39,5%** quand sur la même période, **le point d'indice a été revalorisé de 8,1%. Cela ne peut plus durer, l'UNSA exige une revalorisation IMMEDIATE de la valeur du point d'indice de 10% et son indexation sur l'inflation pour sortir de cette infernale situation**. Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2017, il serait à ce jour de 6,50€ au lieu de 4,92€ et cela ne représente pas moins de 500€ chaque mois. Ça suffit pour l'UNSA !!!

L'UNSA Défense ne souhaite pas laisser un fatalisme gagner les agents civils de notre ministère. Il s'agit de continuer à travailler pour obtenir des avancées dans l'amélioration de la condition et de la rémunération du personnel civil. Les personnels militaires ont bénéficié de mesures substantielles de revalorisation ces dernières années, tant mieux. Alors s'ils entendent que nous sommes une et une même communauté tournée vers le même objectif d'assurer la sécurité de tous les citoyens, chacun dans son domaine de compétence, ils doivent désormais placer la revalorisation des personnels civils tout en haut des priorités ministérielles. L'Etat ne pourra se vanter d'avoir une armée digne du 3ème millénaire avec des rémunérations civiles humiliantes.

Soyez toutes et tous convaincus que l'UNSA Défense ne lâche rien, et ne lâchera rien de ce sujet de reconnaissance, de rémunération, de dignité.







Vous avez ci-dessus 2 exemples des éléments de notre engagement syndical UNSA. **Afin de ne pas saturer les boites Intradef de chacun en période électorale, ni faire de surenchère, l'UNSA vous invite à retrouver quelques 70 autres sujets au même format portés par l'UNSA Défense pour toutes et tous et sur tous les sujets de votre quotidien sur :**

- **Le site internet de la fédération : unsa-defense.org**
- **Facebook UNSA Défense**
- **Unsa Défense sur « X »**
- **Également auprès de vos délégué-es UNSA de proximité.**



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion